



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
29 septembre 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication n° 835/2017* ****

Communication présentée par : B. W.
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suisse
Date de la requête : 25 avril 2017 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers la Chine; risque de torture

Réuni le 14 juillet 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels et se trouvant donc dans l'impossibilité de poursuivre la procédure, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 835/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante et onzième session (12-30 juillet 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdoğan İşcan, Liu Huawen, Ilvija Pūce, Diego Rodríguez-Pinzón, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Peter Vedel Kessing.

